



HAUTE-RIVOIRE

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-six août deux mil vingt-et-un, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline (arrivée à 20h15), PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu.

Étaient excusés : VENET Florent qui a donné pouvoir à SEVE Christelle, VERNAY Anaïs qui a donné pouvoir à MURE Nicolas.

Secrétaire de séance : RAZY Mathieu.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**  
Mathieu RAZY.

#### **Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **1) Adhésion de la commune de Quincieux et modification des statuts du Syndicat Rhodanien du Câble (SRDC)**

La commune de Quincieux était représentée au sein du SRDC par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues. Or, elle n'est plus membre de cette structure.

Ainsi la commune a délibéré pour intégrer le SRDC à titre individuel et le SRDC a donné un avis favorable à cette adhésion le 17 mars dernier. Les membres du SRDC doivent dorénavant se prononcer à leur tour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien du Câble et la modification des statuts qui est induite.

#### **2) Adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a créé l'obligation pour l'ensemble des employeurs de la fonction publique d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire, qui nécessite la signature d'une convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG69 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

**APPROUVE** le paiement annuel au CDG69 d'une somme de 100 euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs qui comptent 13 agents.

20h15 : Arrivée de C. PAYMAL.

### 3) Subventions aux associations de cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021

Chaque année, la commune aide financièrement les deux associations de cantine scolaire.  
L'association « Les petits affamés » a servi 5025 repas aux élèves de l'école privée Sainte Marguerite sur l'année scolaire 2020/2021 et l'association de cantine scolaire de l'école publique a servi 7 004 repas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
ACCEPTE de verser une subvention aux associations de cantine présentes sur la commune, à raison de 1,35€ par repas servi à chaque enfant scolarisé.  
AUTORISE le versement de la somme de 6 783.75€ à l'association « Les petits affamés ».  
AUTORISE le versement de la somme de 9 455.40€ à l'association de cantine scolaire de l'école publique.

### 4) Attribution d'une aide financière pour l'organisation de la fête des classes

Chaque année, une association interclasse organise la fête des classes dans le village.  
En raison de l'importance de cette fête traditionnelle pour le dynamisme du village, la commune est sollicitée afin de financer partiellement l'organisation de cet évènement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
RETIRE la délibération n°2021-25 en date du 27 mai 2021.  
DECIDE d'attribuer chaque année, pour la durée du mandat :  
- la somme de 150€ correspondant à la participation au vin d'honneur des classes.  
- la somme de 370€ correspondant à la location de la salle (somme déterminée en fonction du tarif en vigueur pour les associations, pour une location de 2 jours et 1 demi-journée supplémentaire de la salle Pierre Delage avec cuisine et vaisselle).  
PRECISE que chaque interclasse devra solliciter cette aide financière sur présentation d'une demande écrite.

*Précision : Pour cette année, la subvention de 150€ ne sera pas versée puisqu'en raison des restrictions sanitaires, le vin d'honneur n'aura pas lieu lors de la fête des classes prévue le 20 septembre prochain.*

### 5) Désaffectation et déclassement d'une parcelle en vue d'un échange

Afin de sécuriser le chemin de la Thoranche, il convient de revoir son tracé sur la partie en amont de la rivière.  
Ainsi, une partie de la voie communale actuelle, issue du domaine non cadastré, doit être désaffectée et déclassée pour permettre son intégration dans le domaine privé de la commune.  
Il conviendra ensuite d'acter l'échange de parcelles avec le propriétaire actuel de la nouvelle voie communale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE la désaffectation du domaine non cadastré situé Chemin de la Thoranche pour une superficie de 325 m<sup>2</sup> selon le plan d'arpentage du géomètre.  
DECIDE d'en prononcer le déclassement pour l'intégrer au domaine privé communal.  
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

## QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Fait un point sur les absences du personnel municipal.

- Revient sur l'instauration du pass sanitaire jusqu'au 15 novembre 2021 : conformément aux lois et décrets en vigueur, il est désormais obligatoire pour accéder aux salles municipales. Un avenant a été rédigé et sera annexé à chaque contrat de location. L'organisateur de l'évènement ou de la manifestation aura la responsabilité du contrôle des pass sanitaires. Le pass sanitaire est également obligatoire pour accéder à la bibliothèque. Les bénévoles sont chargés du contrôle.
- Evoque la réunion publique relative au projet d'aménagement du centre du village qui aura lieu vendredi 3 septembre à la salle bleue. Le pass sanitaire sera demandé.
- Indique que la MAM reste dans les locaux actuels jusqu'à la réalisation des travaux au 34 l impasse des Lys qui devraient se terminer fin septembre.
- Indique que l'association les Noisettes organise 3 circuits de marche. La signalétique est installée cette semaine. Les dons recueillis seront reversés à une association caritative.
- Remercie les élus mobilisés qui ont œuvré en soirée pour dégager les routes suite aux vents violents de la semaine dernière.

#### N. JACQUEMOT :

- ❖ Evoque la journée nettoyage de la nature qui aura lieu le samedi 25 septembre à partir de 8h30.

#### S. ANDREKOVICS :

- Un concert de fin d'année sera organisé par 6 membres de la section musique de l'Amicale Laïque le samedi 18 septembre sur la place du cinéma, à partir de 19h. Un food-truck et une buvette seront installés sur les lieux. Le pass sanitaire sera exigé.

#### M. RAZY :

- Revient sur la programmation de Le Chap' : les évènements se sont bien déroulés, avec une bonne fréquentation malgré le temps mitigé.
- La CUMA va organiser un évènement le vendredi 3 décembre au complexe pour dresser le bilan des actions menées par la CUMA et ses différents partenaires (chambre d'agriculture, CCMDL, syndicats de rivières, agriculteurs...). Le public sera convié.

#### P-A. PONCHON :

- Signale la présence d'ambrosie au croisement de la route de Meys. L'information doit être transmise aux services du Département.

#### S. MOULIN :

- Les travaux de rénovation du bâtiment communal qui accueillera des professionnels de santé se poursuivent. Les réunions de chantier reprennent la semaine prochaine. P. GERIN ajoute que les infirmières ainsi qu'une sophrologue ont accepté de s'y installer. L'accueil d'un cabinet d'ostéopathes est en cours de discussion.

#### G. CHAVEROT :

- A repris contact avec la MFR d'Anse pour la réalisation du cheminement piéton vers l'étang du Noyer : le devis proposé est trop élevé mais des ajustements sont à faire. Les travaux pourraient se prévoir pour la rentrée scolaire 2022.

#### C. SEVE :

- ❖ Indique que le forfait communal qui doit être versé à l'OGEC (sur la base des dépenses de l'école publique sur l'année 2020) doit être revu pour les 3 prochaines années scolaires. Les calculs du coût par élève de maternelle et élémentaire ont été réalisés. La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h.